Téléphone +41 44 224 20 60 Téléfax +41 44 224 20 61 info@promedico.ch www.promedico.ch

Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement

informations concernant remployeur		
Nom		
N° de contrat		
Informations concernant la personne ass	rée	
Nom	Date de naissance	
Prénom	N° d'ass. soc.	
Rue, n°	Téléphone privé	
NPA, localité	E-mail	
	Lieu d'origine / nationalité	
État civil Marié(e)	Partenariat enregistré	
Divorcé(e)	Partenariat dissous	
Veuf / veuve		
1. Êtes-vous actuellement en capacité de	ravail complète?	
Oui		
Non, degré d'incapacité de travail	% En incapacité de travail depuis le	
Tron, augre a moupaone de navan	70 En marquette de travail departe le	
Percevez-vous des prestations de l'Al, AM, I	AA ou LPP, d'une assurance sociale étrangère ou d'un autre assureur, ou avez-vous fa	ait la
demande pour percevoir de telles prestation		
Oui Non Si oui, de o	uelle assurance / assureur?	
	Degré d'invalidité % Prestation annuelle en CHF	
2. Informations concernant le/la conjoint) ou le/la partenaire enregistré(e)	
	,	
Nom et prénom		
Date de naissance		
Lieu d'origine / nationalité		

Téléphone +41 44 224 20 60 Téléfax +41 44 224 20 61 info@promedico.ch www.promedico.ch

3. Informations sur le but à utilisation du versement anticipe pour l'enco	uragement a la propriete di	Tiogement
Versement anticipé Mise en gage		
pour l'achat d'un logement en propriété		
pour la construction d'un logement en propriété		
pour la participation à la propriété d'un logement sous forme de parts socia	ales	
pour la rénovation, la transformation ou l'extension d'un logement en propr		
pour le remboursement d'un prêt hypothécaire		
pour le transfert sur un nouvel objet		
pour la mise en gage des prestations dans le cadre d'un contrat de gage		
4. Informations en cas de versement anticipé		
lontant souhaité en CHF Date de versement prévue		
5. Avez-vous déjà bénéficié d'un versement anticipé ou d'une mise en ga d'une institution de prévoyance?	ige pour l'encouragement à	la propriété du logement auprès
Non		
NOT		
Oui, mise en gage auprès d'une banque		
Oui, versement anticipé à hauteur de CHF	Date	
6. Avez-vous, au cours des 3 dernières années, effectué des rachats d'an	nnées de cotisation dans ur	ne institution de prévoyance?
Oui Non Montant en CHF	Date	
7. Informations concernant l'objet		
Maison individuelle Appartement / propriété par étages		
À partir de quand occuperez-vous le logement / depuis quand l'occupez-vous?	?	
Situation du logement (adresse)		
Utilisez-vous l'objet à votre lieu de domicile ou de séjour habituel (propres bes	soins)?	

Téléphone +41 44 224 20 60 Téléfax +41 44 224 20 61 info@promedico.ch www.promedico.ch

8. Office du registre foncier compétent					
Dénomination					
Rue, n°					
NPA, localité					
9. Informations sur les coordonnées de p	paiement				
Selon confirmation de la banque ci-jointe	÷				
Aux coordonnées suivantes					
N° de compte postal	Titulaire du compte				
Nom de la banque	NPA, localité				
IBAN et BIC					
10. Assurance complémentaire					
Nous vous recommandons de vous	informer sur la possibilité de combler une	éventuelle lacune de couverture de			
prévoyance invalidité ou décès résultant du versement anticipé ou de la réalisation du gage. Une éventuelle lacune de prévoyance peut être évitée au moyen d'une assurance complémentaire.					
prevoyance peut etre evitee au moy	on a une assurance complementalle.				
Souhaitez-vous un conseil pour une assura	nce complémentaire?	Oui Non			

Téléphone +41 44 224 20 60 Téléfax +41 44 224 20 61 info@promedico.ch www.promedico.ch

11. Confirmation

Par sa signature, chacun des soussignés confirme:

- consentir au versement anticipé ou à la mise en gage;
- avoir lu les dispositions réglementaires relatives à l'encouragement à la propriété du logement ainsi que les documents suivants et en accepter le contenu:
 - Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement
 - Check-list Encouragement à la propriété du logement
 - Mémento relatif à l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle;
- avoir pris acte du fait que les prestations réglementaires sont diminuées du fait du versement anticipé ou de la mise en gage;
- consentir à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner au registre foncier; les frais pour cette inscription seront directement facturés à la personne assurée par le registre foncier.

Lieu / date	Signature de la personne assurée
	Signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)
Authentification de la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la pa	artenaire enregistré(e) par un service officiel
Lieu / date	Signature du service officiel

Veuillez attendre d'être en possession de tous les justificatifs requis selon la check-list Encouragement à la propriété du logement avant de remettre la présente demande.

Téléphone +41 44 224 20 60 Téléfax +41 44 224 20 61 info@promedico.ch www.promedico.ch

Check-list Encouragement à la propriété du logement Attestation de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance

		ogemen	ler Joseph	en ^t	er es dollagi	on ou proprieté	oduvel obje
	ACQUENTE ACQUENTE	dunit construction	er organisations	e destere	or Remodite	or de la	Lin Rouse diff
Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement	•	•	•	•	•	•	•
Certificat d'état civil actuel Datant de moins d'un mois	•	•	•	•	•	•	•
Signature authentifiée Pour les personnes mariées / en partenariat enregistré: signature du/de la conjoint(e) / partenaire enregistré(e) sur le formulaire de demande et authentification de cette signature par un service officiel ou un notaire.	•	•	•	•	•	•	•
Confirmation de la banque ou du notaire, contenant les informations suivantes: Coordonnées bancaires du destinataire Montant utilisé Adresse du bien immobilier But d'utilisation du versement anticipé Le versement anticipé ne peut être utilisé que pour l'achat, la construction, la rénovation, la transformation ou l'extension d'un logement en propriété ainsi que pour le remboursement d'un prêt hypothécaire sur un logement en propriété . De plus, vous devez habiter le logement en propre. Si vous faites parvenir directement le versement anticipé au vendeur / entrepreneur de construction, vous n'avez pas besoin d'une confirmation de la banque ou du notaire (le nom et l'adresse du vendeur / entrepreneur de construction doivent être identiques à ceux figurant sur le contrat de vente / contrat d'entreprise).	•	•	•	•	•	•	•
Copie de l'extrait du registre foncier Datant de moins d'un mois, si l'inscription du bien au registre foncier a déjà été effectuée. À demander auprès de votre office de registre foncier, contre émoluments	•	•		•			•
Contrat de vente établi en la forme authentique ou projet de contrat définitif La date du transfert de propriété doit figurer sur le contrat de vente. Si ce n'est pas le cas, vous devez fournir une confirmation, établie par le notaire, de la date du transfert de propriété. Le versement anticipé a lieu trois mois au maximum avant la date du transfert de propriété.	•	•					
Attestation de domicile (le logement en propriété doit être habité en propre.) À demander auprès de votre commune de résidence, contre émoluments			•	•	•		
Extrait actuel du compte hypothécaire					•		
Documentation du projet de construction (copies) - Contrat d'entreprise - Devis définitif - Offres définitives des artisans La documentation du projet de construction sert à la vérification du montant que vous souhaitez percevoir au titre du versement anticipé. Les paiements pour les prestations propres et pour les factures d'artisans déjà réglées ne doivent pas être indiqués.		•		•			
Permis de construire (obligatoire en cas de construction d'une maison individuelle) En cas de construction d'un immeuble en propriété par étages, il peut être renoncé au contrôle du permis de construire. Le versement ne peut être effectué que si les avoirs de prévoyance peuvent être garantis par une inscription au registre foncier. Dans ce cas, le document suivant est également exigé: Confirmation du registre foncier que le versement anticipé a déjà été inscrit au registre foncier ou qu'il peut l'être.		•					
Confirmation de l'organisme de logement, règlement de la coopérative de construction et d'habitation et certificat original de parts sociales			•				
Copie du contrat de gage							•
Si les prestations de la prévoyance professionnelle ont déjà été mises en gage, joindre le consentement du créancier gagiste	•	•	•	•	•	•	•